



Domaine de la Lombardière  
07430 DAVÉZIEUX  
Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
19/03/2024	21/03/24	

**Arrêté du Président n°AP\_2024\_0007**  
Interdiction de stationner dans le parc de la Lombardière

**Le Président d'Annonay Rhône Agglo,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil communautaire en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, et ce pour la durée du mandat,

Vu la demande présentée par l'association Nord-Ardèche Sport Auto (NASA),

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement dans le parc de La Lombardière afin de permettre le bon déroulement du 28ème Rallye du bassin d'Annonay les vendredi 26 avril et samedi 27 avril 2024,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tout véhicule est interdit sur la partie haute du parc de La Lombardière **du mardi 23 avril à 17H00 au vendredi 26 avril 2024 à 12H00**. L'ensemble du parc de La Lombardière est quant à lui interdit à tout véhicule **du vendredi 26 avril à 13H00 au dimanche 28 avril à 20H00**.

**ARTICLE 2 :** L'association NASA est autorisée à occuper le parc de La Lombardière du mardi 23 avril 2024, 17H00, au dimanche 28 avril, 20H00.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent acte qui sera applicable après notification et transmission au représentant de l'État dans le Département.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif par voie postale : 184 rue Duguesclin, 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 19 Mars 2024

Simon PLENET

Président

